



APPELS A PROJET

**LA CANGT S'ENGAGE AU TRAVERS DE
« LA BOUCLE DU NORD GRANDE-TERRE »
DANS LA MISE EN PLACE
D'UN TOURISME DURABLE
AVEC DES MODES DE DEPLACEMENT DOUX**

(Balades en Charrettes et en calèches)

Nom et adresse : Communauté d'Agglomération du Nord Grande- Terre (CANGT)

2, Vallée de Roujol 97 131 PETIT-CANAL

Présidente : Madame Gabrielle LOUIS-CARABIN

Correspondant : Monsieur Cédric CORENTHIN

Tél : 05.90.48.77.80 **Fax :** 05.90.48.77.88

Courriel : communaute@cangt-guadeloupe.fr

Table des matières

CONTEXTE	4
1. OBJECTIFS STRATEGIQUES	5
2. Profils des candidats	6
3. NATURE DES PROJETS	6
4. ENGAGEMENTS DU PORTEUR DE PROJET.....	7
5. CONSTITUTION DU DOSSIER DE REPONSE ET MODALITES DE SELECTION	7
6. CRITERES DE SELECTION DES PROJETS.....	8
7. DOSSIERS DE CANDIDATURE.....	9
8. CALENDRIER DE REALISATION.....	10
9. RESPONSABLE DE L'APPEL A PROJETS.....	10
10. ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN FINANCIER	10
11. PIECES ADMINISTRATIVES A JOINDRE.....	10
12. CONTACTS	11

CONTEXTE

Le Nord Grande-Terre bénéficie d'un environnement naturel exceptionnel tant du point de vue de ses paysages uniques que de l'inestimable richesse biologique qu'ils abritent. Par ailleurs, terre d'accueil et de caractère, le territoire reste attaché à ses traditions rurales, à son histoire, à sa culture, avec une ouverture sur la modernité.

L'histoire de cette région est également riche et les paysages agricoles ne cessent de rappeler aux visiteurs le souvenir des Hommes qui les ont façonnés. Les nombreux moulins, les voies ferrées et les canaux artificiels constituent autant de témoignages d'un passé révolu et mériteraient d'être mis en valeur.

Le territoire est également marqué par d'autres éléments, parfois moins connus ou ignorés mais qui participent tout autant à la définition de ses valeurs paysagères. On peut citer les grands escarpements qui délimitent les plateaux qui composent l'espace (barre de Cadoue, barre de la Grande Vigie), les paysages canniers historiques encore dominants, étayés par la présence répétitive d'anciens moulins à vent et de mares, les nouveaux paysages melonniers ou encore les littoraux naturels, symbolisés par le paysage emblématique et spectaculaire des falaises calcaires de la côte Est (Pointe de la Grande Vigie,...).

Bien consciente de ces enjeux, la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT) dans le cadre de sa politique d'aménagement réalise le long de son littoral et à l'intérieur des terres un parcours avec des sentiers accessibles à pieds, à cheval et à vélo tout terrain dénommée **La Boucle du Nord Grande-Terre (BNGT)**.

Cette Boucle labellisée « Pôle d'Excellence Rurale » depuis 2012 au titre du Programme Agro-environnemental du Nord Grande-Terre, met en réseau plus de 250 km de traces sur les communes de l'Anse-Bertrand, de Port-Louis, de Petit-Canal, de Morne-à-L'Eau et le Moule.

Au-delà de la dimension sportive et ludique, **la Boucle vise à non seulement à mettre en valeur le patrimoine naturel, historique et culturel du Nord Grande-Terre mais aussi à faire le lien entre différents sites**. Au travers de ce maillage, la BNGT se doit de devenir un espace destiné à tous les visiteurs et les familles de Guadeloupe et d'ailleurs.

En plus de sa fonction d'itinéraire de promenade et de randonnée, **la BNGT entend fédérer les acteurs et tous les socioprofessionnels autour d'un produit phare de développement territorial et de découverte du Nord Grande-Terre**. Ce parcours se veut aussi support de développement pour la CANGT et doit permettre la mise en place d'actions à vocation économique (dont touristique), sociale et environnementale.

Compte-tenu de son potentiel important en termes de pratiques différentes, le territoire répond assez bien à cette demande. Le recours par exemple à ce que l'on nomme *les modes doux de déplacements* constitue un levier supplémentaire aux collectivités qui souhaitent s'engager plus en avant dans la mise en œuvre d'actions en matière de développement durable.

Ils sont utilisés en substitution aux véhicules motorisés, limitent les nuisances sonores et participent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. **Par la force motrice** qu'ils sont capable de développer, ils peuvent être considérés comme une source d'énergie inépuisable à classer au rang des énergies renouvelables.

« *La charrette à bœufs et le cheval* » en sont la déclinaison car *ces activités peuvent contribuer ainsi à recréer du lien entre les espaces ruraux et centres urbains.*

1. OBJECTIFS STRATEGIQUES

Le présent appel à projet lancé par la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT) a pour objet la création d'une offre qualitative de prestations éco touristiques, afin de proposer aux visiteurs des rencontres mémorables, des découvertes originales et des expériences à vivre hors du commun.

Il s'agira avec une offre touristique de qualité autour des activités de pleine nature, la création de produits de loisirs, d'intéresser le visiteur en lui proposant une découverte du patrimoine naturel et culturel sur le territoire.

Cette offre s'appuiera sur les différentes composantes du territoire :

- des espaces naturels de qualité,
- des hébergements, des services et des activités respectueuses de l'environnement,
- des activités s'intéressant à la population locale, tournées vers la découverte du patrimoine naturel, historique et culturel,

Objectifs stratégiques et opérationnels :

- **Proposer une offre d'activités et de visites écotouristiques diversifiée et de qualité**, destinée à un large panel de profils de clientèles touristique, loisirs, population de proximité notamment (enfants, adolescents, jeunes, familles, seniors, sportifs, etc.),
- **Augmenter le niveau d'activité** des professionnels du tourisme et de loisirs tout au long de l'année
- Contribuer à faire du Nord Grande-Terre **une référence en matière de tourisme durable**,
- **Générer une expérience touristique nouvelle** auprès du visiteur, par des formes de visites innovantes,
- **Structurer une filière éco-touristique** par la mise en synergie d'un réseau d'acteurs qualifiés autour de la Boucle du Nord Grande-terre (acteurs du tourisme, organismes associatifs, prestataires privés, etc...)
- **Faire émerger de nouveaux débouchés économiques** en particulier pour les modes de déplacements doux (*balades pédestres, en charrette à bœufs, à cheval et en vélo tout-terrain*),
- **Renforcer les actions de développement local et d'animation** sur le territoire,
- **Générer une dynamique de partenariat en vue de renforcer** un réseau d'acteurs,
- **Tisser de nouveaux liens** entre les centres bourgs et les zones rurales, entre les acteurs de la filière équestre, bovine, entre les citoyens et les services publics.

2. PROFILS DES CANDIDATS

Cet appel à projet est ouvert aux structures privées ou publiques suivantes:

- ✓ les associations,
- ✓ les structures gestionnaires de sites ou d'équipements,
- ✓ les prestataires touristiques privés,
- ✓ les offices de tourisme.

3. NATURE DES PROJETS

La CANGT entend accompagner les projets touristiques durables innovants.

Les prestations proposées aux visiteurs doivent permettre :

- L'interprétation et/ou la découverte du patrimoine naturel, culturel ou des savoir-faire, centrée sur les éléments identitaires et les richesses spécifiques du territoire,
- Proposer des activités innovantes et faire des visites de véritables « moments à vivre ». Il s'agit de « qualifier » ces sorties par une approche vivante et interactive en s'appuyant sur la mise en scène des activités, sur diverses formes d'itinéraires doux et des supports ludiques,
- De renforcer la dimension écotouristique d'autres actions avec notamment la mise en avant des circuits courts, la dégustation de produits locaux, l'information sur les possibilités d'accès.

Les activités admises dans le cadre du présent appel à projet sont :

- Ballades en charrettes à bœufs
- Ballades en calèche

Ces activités seront organisées sur les tronçons de la Boucle du Nord Grande-Terre (cf. carte jointe en annexe). Pour chaque tronçon, le candidat devra préciser les points de départ, d'arrivée et d'étape du parcours proposés. Ce dernier sera matérialisé sur une carte.

Un calendrier devra être défini dans le cadre de la candidature, la prestation devant être assurée de façon régulière.

Chaque candidat pourra proposer une ou plusieurs activité(s) pour un ou plusieurs tronçons, qu'il devra préciser.

Les activités proposées seront payantes. Les tarifs sont fixés par chaque organisateur, en référence au coût réel de la prestation, notamment en fonction du public visé. A moyen terme, les prestations retenues par l'appel à projet sont susceptibles de s'inscrire dans des produits touristiques, et de ce fait doivent être conçues pour une mise en œuvre pérenne.

4. ENGAGEMENTS DU PORTEUR DE PROJET

Le porteur de projet s'engage à :

- Présenter un projet de visites répondant aux objectifs du présent appel à projet
- Assurer la même prestation à minima 6 fois par an
- Respecter le calendrier proposé dans le cadre de sa candidature
- Justifier de sa qualification et son aptitude à exercer l'activité programmée
- Respecter la réglementation spécifique des espaces naturels protégés, dont les réserves naturelles régionales, nationales et les arrêtés préfectoraux de protection. Le cas échéant, il sollicitera les propriétaires afin d'obtenir l'autorisation d'accéder aux sites prévus dans sa prestation,
- S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de sa prestation et à recueillir les appréciations et les remarques des participants à l'issue de chaque prestation,
- A utiliser la charte graphique de la CANGT sur tous ses supports
- A contribuer par ses propres outils de communication à la promotion du territoire Nord Grande-Terre

5. CONSTITUTION DU DOSSIER DE REPONSE ET MODALITES DE SELECTION

a. Constitution du dossier

Pour répondre à l'appel à projet, les candidats produiront un dossier qui devra obligatoirement comporter :

- Une note présentant la méthodologie adoptée et les moyens spécifiques mis en œuvre pour réaliser l'action,
- la localisation géographique de l'itinéraire (carte avec itinéraires, étapes et points d'intérêt),
- la liste des prestataires (hébergeurs, accompagnateurs, restaurants...) associés au projet et leurs qualifications, notamment leurs engagements dans les démarches de qualité,
- Le territoire de mise en œuvre de l'action,
- Les équipements nécessaires,
- La nature de la clientèle visée,
- Le calendrier des activités,
- Un budget prévisionnel présentant les dépenses et le plan de financement détaillés,
- Tous les documents probants relatifs à la mise en sécurité de la prestation, du parcours, des intervenants et du public bénéficiaire de l'activité choisie ou à proximité (assurances, autorisations, ...)
- Tout document ou information complémentaire permettant un meilleur examen du projet,

b. Modalités de sélection

Les dossiers seront examinés et validés par un comité de sélection regroupant composé de :

- La Présidente de la CANGT ou son représentant
- Le vice-président de la commission aménagement de l'espace communautaire ou son représentant
- Le vice-président de la commission développement économique ou son représentant
- Le vice-président de la commission environnement et développement durable ou son représentant
- Le directeur général adjoint du pôle développement et solidarités
- La directrice de l'environnement et du développement durable
- Les techniciens du pôle développement et solidarités
- Les représentants des offices du tourisme du Nord Grande-Terre

Les dossiers ainsi présélectionnés seront ensuite présentés à la commission aménagement de l'espace communautaire, voirie d'intérêt communautaire et travaux.

Le conseil communautaire validera les candidats retenus, en dernière instance.

6. CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Les critères de sélection des porteurs de projets seront les suivants :

- **Adéquation de la proposition par rapport à l'appel à projet (/10)**
 - ✓
 - ✓ Intérêt du projet présenté par la structure,
 - ✓ Prise en compte de la sécurité
 - ✓ Cohérence et l'adaptation des moyens mobilisés pour la mise en œuvre du projet (organisation interne, niveau de formation et de qualification, ressources humaines, partenariats, moyens de communication et de sensibilisation, expériences réussies dans la conduite d'un projet antérieur),
 - ✓ Connaissance du public,
 - ✓ Un argumentaire précis de la faisabilité technique, réglementaire du projet, économique et organisationnelle, son réalisme budgétaire,
- **Coût de la prestation proposée (/5)**
 - ✓ Capacité du projet à générer des opportunités d'activités dans le champ de l'économie sur le territoire et à favoriser l'émergence ou le déploiement de filières professionnelles,
 - ✓ Effort de mutualisation et d'échanges d'expériences,
 - ✓ Exemplarité, la reproductibilité et le degré d'innovation du projet,
- **Intégration du projet dans une démarche de développement durable (/5)**
 - Qualité du projet dans ses dimensions environnementale, sociale et technique,
 - Ancrage territorial du projet et la qualité des partenariats développés,

7. DOSSIERS DE CANDIDATURE

Le dossier complet est à déposer sur support papier et par voie informatique au plus tard le **30 décembre 2016 à 12h00** à l'adresse suivante :

A l'attention de Madame la Présidente de la communauté d'agglomération du Nord Grande- Terre

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NORD GRANDE-TERRE

POLE DEVELOPPEMENT ET SOLIDARITES

Direction de l'Aménagement du territoire

2 lotissements vallée de Roujol

97131 PETIT-CANAL

Mail : communaute@cangt-guadeloupe.fr

Copie à : cedric.corenthin@cangt-guadeloupe.fr ; axelle.cartinot@cangt-guadeloupe.fr

0590.48.77.80 / 0590.48.77.99

« APPELS A PROJET / MISE EN PLACE D'UN TOURISME DURABLE AVEC DES MODES DE DEPLACEMENT DOUX (charrettes et calèches) »

Signature du candidat – Cachet de l'entreprise et date

Mode et délais de transmission des candidatures :

- Dépôt à l'accueil du siège administratif de la CANGT à Roujol Petit-Canal le lundi 31 octobre 2016 avant 12h00

ou

- Envoi par mail aux 3 adresses électroniques communiquées ci-dessus avant le lundi 31 octobre 2016 avant 12h00

L'enveloppe doit obligatoirement porter la mention :

« APPELS A PROJET / MISE EN PLACE D'UN TOURISME DURABLE AVEC DES MODES DE DEPLACEMENT DOUX (charrettes et calèches) »

La CANGT se réserve la possibilité de relancer l'appel à projets si elle le considérait infructueux au regard de l'appel à projet et des propositions reçues.

8. CALENDRIER DE REALISATION

Les dossiers remis dans le cadre de cet appel à projets porteront sur **des actions annuelles** dont le démarrage interviendra **au plus tôt en janvier 2017**.

Durée des actions : 12 mois

Date de publication de l'appel à projet : vendredi 18 novembre 2016

Date limite de dépôt des offres de prestation : vendredi 30 décembre 2016 à 12h00

Sélection des projets : janvier 2017

Notifications des prestataires : janvier 2017

9. RESPONSABLE DE L'APPEL A PROJETS

Cet appel à projet est lancé par la Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre.

10. ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN FINANCIER

La CANGT pourra proposer un appui financier aux 2 meilleures propositions.

Cette subvention :

- n'excédera pas **20%** pour des coûts de mise en œuvre **inférieurs à 30 000€**
- sera plafonnée à **7000€**.

11. PIECES ADMINISTRATIVES A JOINDRE

Pour tous les bénéficiaires :

- Dossier de demande d'aide datée et signée par le représentant habilité,
- Document attestant de la capacité du représentant légal,
- Délégation éventuelle de signature,
- IBAN,
- Attestation de régularité fiscale,
- Attestation de régularité sociale,
- Attestation de non assujettissement à la TVA le cas échéant,
- Document attestant de l'engagement de chaque financeur (décisions des co-financeurs ou lettres d'intention),
- RIB ou RIP,
- Assurances et habilitations nécessaires à la réalisation de la prestation

Pour les entreprises :

- Extrait KBis, inscription au registre ou répertoire concerné,
- Pour les entreprises appartenant à un groupe : organigramme précisant les niveaux de participation, effectifs, chiffres d'affaires et bilan des entreprises du groupe,
- Dernière liasse fiscale complète,
- Rapport / Compte rendu d'activité,
- Déclaration sur l'honneur du recours ou non à la défiscalisation du projet,

Pour les associations :

- Statuts
- Copie de la publication au JO ou récépissé de déclaration à la Préfecture,
- Statuts, liste des membres du conseil d'administration et du bureau,
- Des informations relatives aux ressources propres (montant des cotisations, nombre de cotisants, rémunération des services rendus ...),
- Attestation fiscale ou à défaut sur l'honneur de non assujettissement à la TVA,

12. CONTACTS

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Monsieur Cédric CORENTHIN - cedric.corenthin@cangt-guadeloupe.fr

Madame Axelle CARTINOT – axelle.cartinot@cangt-guadeloupe.fr

communaute@cangt-guadeloupe.fr

Toute demande de renseignement ou d'information complémentaire devra obligatoirement être adressée par mail.